

Les Ecoles.

Article 1 Notions Générales.

Au 17^e siècle, l'Eglise occupait encore seule de l'instruction publique. Les Evêques fondaient des écoles, mais ils ne pouvaient suffire à tout, car les administrations paroissiales ne prenaient presque aucun concours. Il fallait recourir au zèle de quelques particuliers.

A lors il y avait dans notre pays des prêtres nombreux et ceux qui n'étaient point occupés dans le saint ministère et n'avaient point charge d'âmes acceptaient l'éducation des jeunes gens, dont grâce à eux une certaine portion parait lire et écrire. Nos registres de paroisse portent bien souvent plus de signatures qu'on n'en trouverait aujourd'hui. Il est vrai qu'on en a cure. Les jeunes filles, dites sœurs des tiers ordres prenaient soin des enfants de leur sexe dans les villages qu'elles habitaient et leur apprenaient leurs prières, leur catéchisme et la lecture, tout en tâchant de les former à la vertu.

Il y avait des quartiers où les enseignements charitables et gratuits manquaient complètement et alors l'éducation restait au soin de pères et de mères qui n'en avaient point, devenait nulle.

Dans notre pays, dit M^{re} Fédéric, il n'y avait point d'école publique approuvée par l'Evêque diocésain. Quelques prêtres isolés donnaient aux jeunes gens une peu d'instruction et les bonnes et pieuses filles des tiers ordres qui se consacraient aux enfants étaient bien insuffisantes pour des besoins nombreux et toujours renaissants. Aussi l'ignorance était grande dans certains villages et les désordres qui en sont la conséquence ne prenaient point de relâche.

C'est pourquoi Anne Constante de Velre convoqua au Bois de la Roche les petites filles pauvres du voisinage qui accoururent avec bonheur et joie. Elle mit tous ses soins à leur apprendre leurs prières et le catéchisme, leur enseigna à être propres, à se servir de l'aiguille et à tricoter. Elle ne voulut pas non plus négliger la lecture car elle savait la valeur d'un bon livre inédit et compris qui occupe les loisirs du Dimanche et les soirées des familles.

Les Mères par ce moyen pouvaient instruire leurs enfants. Comme l'école ne suffisait pas à tout, des jeunes filles sages et intelligentes faisaient pension avec beaucoup d'activité et devenaient des aides effectives de l'école maternelle.

Il est à croire que dans la dernière moitié du 18^e siècle à D. Moine du St Sacrement, il n'y avait encore à Maumou ni grande ni petite école, puisqu'il fallut envoyer à Rouen les enfants auxquels les parents voulaient donner quelque instruction. Ainsi fut mis au lycée de cette ville, l'un que mon Grand Père donnait à cette école, les deux frères Daniel et à une autre leur sœur Marie. Ils revinrent quoiqu'ils n'étaient qu'environnés de science qu'il en est exigé aujourd'hui pour avoir son certificat d'étude. Les autres familles de la même condition, envoyaient également envoyer leurs garçons à Rouen, à ce fameux lycée, mais on en revenait aussi bon chrétien qu'on en était parti et plus instruit même de sa religion.

Pourtant j'ai entendu dire à mes grands parents que la bonne sœur Masson, tante ou sœur de M^{re} Barthélémy Masson, et que la bonne sœur Moine, cousine l^e de ma grand-mère et grande tante maternelle de M^{re} Duval, que ces deux bonnes sœurs, dis-je, dans une grande aisance pour le temps, apprenaient le catéchisme aux enfants du bourg pendant la révolution et même un peu à l'école. Elles occupaient des bonnes femmes ou leur pouvoir et à rendre service surtout au point de vue religieux. Quelques autres bonnes sœurs dans les villages en faisaient presque autant. Lesquelles apprennent que le bien d'ordre du Sacré Cœur ou de St François peut être les deux existant ici avant la révolution.

Après la Révolution lorsqu'on respirait un peu un climat d'unanimité d'âme plus instruit que les autres se fit maître d'école pour les garçons. Il tenait fort bien ses écoliers au nombre d'une quarantaine et les faisait avancer avec quelque sévérité, disait mon Père (Louis Daniel), qui fut son père.

A peu près en même temps M^{re} Le Moine, commençait des études de latin à trois d'entre eux : Le jeune Emile qui devint prêtre, vint de Maumou et recteur de St Brieux, le fils de M^{re} Le moine (Eucher) à qui la république éternelle

titre que personne ne voulait accepter. Mais on lui sut presque
 que de le voir fuir, car il empêchait encore plus de mal qu'il
 n'en laissait faire. Ce jeune Chochoy fut prêtre aussi et long-
 temps Recteur d'Enrique. Il revint finir ses jours à Mouzon.
 Enfin le troisième ecclésiastique était Louis Damiens, notre Père. Tous
 les Dimanches, les trois ecclésiastiques venaient au presbytère à
 condition qu'ils demandassent tout en latin. Ils cherchaient
 à connaître d'avance le menu du dîner et feuilletaient ensuite
 leur Dictionnaire. Mais on les attrapait quelquefois en train
 de hocher le doigt. - La grande difficulté quand les devoirs
 étaient mal faits ou les leçons mal apprises, consistait de
 faire la classe au petit parterre par la fenêtre du rez-de-
 chaussée, le maître était au dedans et l'écuyer au dehors,
 exposé à la vue de tous ceux qui passaient. La grande récom-
 pense était d'accompagner M^{le} le recteur dans les villages
 où il allait visiter les infirmes.

Vers 1806, M^{le} Desnoiaux remplissait les fonctions de
 maître d'école. Il allait de maison en maison donner
 ses leçons. Excellent type du magister des campagnes
 comme on n'en trouve plus depuis l'établissement des
 écoles communales.

Plus tard quand M^{le} Lœdi devint vicaire de la paroisse
 1822-1827, il faisait école si son ministère le lui permettait.
 On annonçait en chœur : Les parents qui veulent faire
 instruire leurs enfants sont priés de les envoyer à M^{le} Lœdi
 cette semaine.

Voici quelle fut quelque temps après la révolution l'école
 des petites filles.

M^{le} Le Brech, régisseur de la terre de Plessis, restait avec
 sept enfants les uns déjà grands. Pour régler sur sa maison
 et la tenir en bon ordre, il prit chez lui une ancienne religieuse
 claustrale que la révolution avait mis hors de son cloître. C'était
 une M^{lle} Rysolay née à Guisgamp et qui mourut à Mouzon
 en 1812. M^{le} Le Brech lui donnait sa pension, et pour son
 entretien elle avait la faculté de tenir chez lui une école de
 10 à 30 élèves de petites filles dont ma mère fut l'une, dit
 sans doute M^{lle} Rysolay. Elle mourut que vivant et
 M^{le} Le Brech voulait bien la prendre en pension chez lui. Son
 lit était dans la chambre de M^{lle} Rysolay ; c'était son
 nom. Toute sa vie ma mère fut reconnaissante à sa

première maîtresse. Des soins qu'elle en avait pris. Ensuite à Rennes, elle eut pour éducatrices. D'autres Claires, Deux sœurs qui tenaient une pensionnat. A un autre étage de la maison habitaient Deux frères prêtres, anciens Capucins qui avaient porté leur zèle sur les jeunes gens.

Enfin moi-même, je fus mise en pension à Rennes chez les Dames de Launay, Deux sœurs Ursulines qui n'étaient encore que novices lorsqu'elles furent mises hors de leur monastère avec les autres religieuses.

Ceci est pour dire combien de religieuses ne voulaient point dans leur couvent pour un motif ou pour un autre. Mais elles restaient de saintes âmes dans le monde. Ma Mère m'a souvent parlé de la grande piété de Madame St. Euchariste et de M^{me} St. Pelagie, à M^{me} Anne et du soin qu'elles mettaient à l'inspirer à leurs élèves. Demandez il en était de nos Ex Ursulines.

Il y avait aussi on mettait les jeunes filles aux Ursulines de Plœrmel. Mes Sœurs y avaient reçu leur petite éducation, elles n'y étant pas restées long temps. Ma sœur aînée y fut plusieurs années pensionnaire et si je n'y fus pas moi-même, c'est à cause d'elle : on craignait de me voir appeler à la vie religieuse. En 1838, son premier habillé Darius, mon oncle, fut récoadjuvant le 11 janvier, le jour de ses 21 ans en qualité de postulante. La veille de l'ascension, elle y mourut à 24 ans sous le nom de sœur de St. Dorothée. Quinze ans auparavant était entrée aux Ursulines de Plœrmel M^{elle} Adélaïde Pâris (M^{me} de Lamoignon) morte dans un âge très avancé.

Article II - Les Ecoles des petites Filles et aussi des petits Garçons de 1820-1827.

Le château du Boyer, qui n'a jamais rien perdu de sa réputation de charité et de piété, était habité en 1820 et auparavant par M^{le} et M^{me} de la Ville Moisan à qui le Bon Dieu avait donné Darius d'aîné. Mais préoccupé de ceux des autres sans écoles, sans frères, ni religieuses, Madame de la Ville Moisan se résolut de fonder une communauté ; ce qui demanda au moins une année de préparation pendant laquelle elle envoya à Rennes chez

Les Sœurs de St Vincent de Paul Mademoiselle Marie Sainte
Paris Du Bourg pour y apprendre un peu de médecine.

Le conseil municipal encouragea et favorisa cette décision
généreuse. Le 24th 1823 il se réunit relativement à cette associa-
tion de filles pieuses qui désiraient se fixer dans la commune
de Mémory et d'y suivre les statuts de l'ordre qu'elles avaient
fait voter de professeur. Après deux considérations, le conseil
fut d'avis de solliciter du gouvernement l'autorisation nécessaire
pour être aptes à recevoir tous les legs et donations offerts, à
exercer les fonctions relatives à l'enseignement des enfants et
aux soins des malades conformément aux lois et règlements.
Il fut d'avis en outre que les dites personnes eussent la faculté
de tenir une petite pharmacie composée de remèdes simples
et de les distribuer avec les précautions convenables.

Le projet réussit. Mais en attendant l'ameublement
de la communauté et des classes, les petites filles allaient
à l'école au château Du Royer.

La petite communauté se composa de personnes de la
paroisse appartenant aux familles les plus aisées et les
mieux favorisées. Ces furent Mademoiselles:

- Marie Thérèse Guillard Du Bourg, Supérieure,
- Rose Claire Du Bourg, maîtresse de classe des garçons,
- Marie Anne Danion, (Sœur St. Thérèse), maîtresse des Filles,
- Marie Sainte Paris, pharmacienne, visitant les malades,
- Marie Anne Briand, (Sœur St. Marguerite), nièce de M^{re} Masson,
qui s'occupait de la cuisine et du ménage.

Elle-même, M^{re} de la Fardière ou de la Grée qui se chargeait de la conduite.

Une religieuse Claire se joignait à la vie religieuse.

Le Couvent était la maison appartenant aujourd'hui aux
M^{rs} Girard prêtres (auparavant des Halles, rue porte d'en haut). De plus
la maison où étaient les Novices séparée de l'autre par un chemin
et appartenant à la famille Guillois était louée pour la
classe des petites filles.

Ces religieuses avaient un chœur où elles présidaient
l'office de la St^e Vierge, mais elle n'avaient pas la sainte messe.
Pour la messe, elles allaient à l'église.

Leur costume était noir avec monchoir blanc et pour
coiffure elles avaient un capot en mousseline empesée.

Il y avait à l'école à cette communauté des sœurs de
quatre ans, dit leur Marie Du St. Sacrament. On y punissait

bien et Sœur St^e Chérie, ma maîtresse n'épargnait pas sa dish-
gracie petite nièce dans les punitions: je me souviens des coups de
martinet que j'ai reçus. Un jour je fus mise à genoux dans
la rue où ma mère devait bientôt passer avec des Dames étran-
gères qu'elle avait chez elle. Je les attendis là en pleurant et
après une bonne sermon de ma Mère, je rentrai bien
humiliée dans ma classe. C'était dans le temps une puni-
tion assez en usage. Presque à tous les catéchismes, il y
avait filles ou garçons à genoux devant la croix ou cinquantaine
de l'eglise. Il ne bougeaient pas de leur place avant que le
prêtre lui-même venait en surplis les délinquer.

La communauté portait le nom de Sœurs de St François.
Elles étaient aimées et estimées du public, si j'osé avant
elles d'écoles. On sollicita pour leur existence légale une auto-
risation qui ne fut accordée qu'en 1827 et qui fut inutile
comme nous le dirons ci-après. A la suite de difficultés inté-
rieures au bout de trois à six ans, chacune retourna dans sa
famille. M^{lle} Guillard retourna chez sa Mère, si chérissable.
et mourut saintement quelques années après. M^{lle} Marie
Anne Danion s'en alla chez les Ursulines de Vannes et y
mourut dans un âge avancé: elle avait gardé son nom de
sainte Chérie. M^{lle} Rose Olin prit plus tard un commerce
à Meaux et s'y maria. La nièce de M^{lle} Masson et
Aimée Moiré se réunirent pour fonder une petite école
qui ne dura point. Cette dernière se maria bientôt et
ouvrit un café qui fut tout de suite appelé: café monte
au ciel, par moquerie bien entendue. Les cafés étaient
encore si rares à cette époque qu'on honorait une nou-
vellement qu'une coreligieuse en prit un. Aussi elle ne
fut bientôt plus connue que sous le nom: la monte au
ciel.

M^{lle} Fois établit une école de petits garçons d'un côté de
sa grande pièce et de l'autre une école de petites filles. Elle
devint nombreuse. J'allais à cette école. Ma Mère aimait
beaucoup Marie Sainte qui était, notre médecin pour les
petites indispositions et celui de bien d'autres. Elle rendait
beaucoup de services pour les malades qu'elle disposait
à mourir saintement, sans être par trop déprimée. Dans sa
classe, elle jouait assez de son martinet dans nos petits moines.
Elle se servait d'un signal pour rappeler à l'ordre et au silence.

27
Les religieuses de St-François ne vécurent donc pas longtemps en communauté à Meuron. Installées en 1823, elle se retirèrent en 1826, avant même que leur autorisation légale, depuis quelque temps sollicitée, ne fut agréée. Le décret impérial d'autorisation ne fut porté qu'en 1827. C'est ce décret qui fut invoqué en 1903 pour garder les religieuses, mais inutilement.

Article III L'Ecole des Filles 1827. 1907.

La maison de M^{re} Masson + de la rue Priéray avait été léguée à M^{re} de Tenon pour y établir des religieuses et restait libre. Or cet homme si dévoué au bien de la paroisse n'allait pas laisser ce local sans en remplir au plus tôt les conditions. Sa maison. C'est avec le supérieur, M^{re} Angebaert, grand vicaire de Nantua pour établir même peut-être Monsieur Deshayes, fondateur des sœurs de l'école chrétienne. Instruction chrétienne de St-Gildas des Bois et la bonne M^{re} de Tenon s'en. Marie Jeanne, fondatrice que M^{re} de Tenon fit des arrangements à l'œuvre même. La propriété ne fut point donnée à l'union Meire comme à Beignon par exemple, car si pour un motif ou pour un autre, les religieuses de Saint-Gildas n'y restaient point, la communauté serait occupée par une autre congrégation, enseignante.

Bref, on s'entendit et en 1827, trois ou quatre religieuses de l'Instruction chrétienne arrivèrent à Meuron. C'était la septième fondation de la communauté naissante. Ces religieuses se logèrent et firent les classes dans la petite maison de M^{re} Masson, rue Priéray. Nous y étions nombreuses et par conséquent bien à l'étroit, recourant pour Marie du St-Sacrement. Mais dès les premières années, M^{re} de Tenon fit bâtir entièrement à ses frais sans demander aide, ni secours à personne. La communauté qui existe actuellement. Le fond seul était le legs qu'il avait reçu de M^{re} Masson.

Le 20 septembre 1838, M^{re} Marie Ange Coussaint Placide de Tenon, chevalier de St-Louis, passa une convention avec le supérieur général des sœurs de l'Instruction chrétienne de St-Gildas. Par cette convention, M^{re} de Tenon à titre de prêt et de location et non autrement mettait à la disposition des sœurs autant de temps que leur établissement existait à Meuron une maison qu'il venait de faire bâtir au bout de cette commune avec les constructions anciennes et nouvelles qui en dépendaient, cours, jardins, issues, ainsi que les terres

les terres labourables et prés dont elles jouissaient. Déjà en ce moment ainsi que celles qu'il pourrait ajouter à l'ancien.

Ces immeubles ne pouvaient être aliénés ou soustraits par l'une ou l'autre des parties sans le consentement des deux.

Les réparations locatives restaient à la charge des sœurs, les grosses réparations à celles du propriétaire de Tenon.

Des classes seraient ouvertes pour les filles pour les sœurs et l'instruction pour les pauvres seraient gratuites.

La convention stipulait enfin qu'en cas où l'établissement auquel elle se rapportait viendrait à se dissoudre soit par la congélation des sœurs de l'instruction chrétienne ne pourrait plus fournir de sujets en nombre suffisant à Meaumont ou pour quelque raison de force majeure que ce soit, le propriétaire de Tenon rentrerait de droit dans sa propriété intégrale, mais serait obligé de la recevoir dans l'état où elle se trouverait alors, mais que de leur côté les sœurs n'auraient rien à lui réclamer et ne pourraient enlever que le mobilier leur appartenant.

Déjà M^{re} de Tenon avait fait preuve de générosité à l'endroit de l'établissement des sœurs de Meaumont. Dans son testament olographe,

Le 22 avril 1832, il léguaient aux sœurs de la communauté de Meaumont tout le testateur disait avoir fondé l'établissement, et tant que Durand cet établissement une rente annuelle de 1200^f payable à la Coussaint de chaque année en argent, grains ou autres valeurs à la volonté du légataire et de Paris des sœurs avec explication que si leur établissement venait à cesser de subsister « cette somme de 1200^f par an serait distribuée par les mains du propriétaire de la ferme de Tenon (sic) aux pauvres de la commune de Meaumont en argent, grains ou vêtements comme il le jugeait convenable ». Ce legs fut aux sœurs de la communauté de Meaumont spécialement et exclusivement pourquelles reçoivent dans l'hospice de Meaumont six pauvres femmes qui seraient présentées par le propriétaire.

Dans la convention, du 20 septembre 1833, M^{re} de Tenon renouvelait cette concession: « Il concédait et attachait en outre à la dite maison et pour les sœurs qui s'occuperaient une rente annuelle de 1200^f payable au 1^{er} Novembre de chaque année. De leur côté les sœurs devaient recevoir, nourrir, loger, chauffer, blanchir, soigner dans la dite maison six femmes pauvres, choisies par le propriétaire de Tenon, avec l'avis du curé de Meaumont.

Les Supérieures se sont aussi succédées :

- 1827-1835 Sœur St Anselme. La maîtresse de classe était sœur St Louis de Gonzague, bien zélée, en particulier pour la préparation de ses petites filles à la première communion.
- 1835-1846 Sœur Marie Jeanne qui mourut ici ; elle n'était connue que sous le nom de Bonne Mère.
En 1835 mourut à 26 ans Jeanne Baron, sœur Dorothee native de Cholek.
- 1846-1848 Sœur Sainte Anselme qui revint.
- 1848-1859 Sœur St Eulalie ...
- 1859-1862 Sœur St Cyrille.
- 1862-1868 Sœur St Jean De Dieu.
- 1868-1892 Sœur St Euthèrie. Elle mourut à St Gildas des Bois.
- 1892-1895 Sœur St Laurent Justicien.
- 1895-1907 Sœur St Stanislas, aujourd'hui sécularisée M^{lle} Blaye.
Elles eurent comme auxiliaires des sœurs de chœur et des conversees, plus ou moins selon la nécessité. En 1903, elles étaient 10.

Dès le Début, elles gagnèrent les sympathies de la population par leur simplicité et leur dévouement. Aussi les enfants se groupèrent nombreuses autour d'elles comme autour de leurs Mères. Il me serait impossible de décrire tous les moyens industriels que ces bonnes maîtresses employaient pour développer l'esprit de leurs chères élèves et surtout pour leur former le cœur et les porter à la piété. Rien ne manquait de leur côté pour le succès. Les fatigues et les déceptions tout fut surmonté. Dans l'intérêt du bien général. Elles étaient inlassables. L'affection que ces secondes Mères témoignaient à leurs petites filles, n'a pas sans retour. Celles-ci les aimaient et aimaient aller à l'école et une fois sorties des classes leur manifestaient leur reconnaissance respectueuse par des amabilités et des visites multipliées. C'est pourquoi les parents étaient en parfaite tranquillité quand elles savaient leurs enfants sous la garde vigilante des chères Sœurs.

Dans les classes, on enseignait tout ce qui est nécessaire pour se tenir d'affaire dans le monde : la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire, la géographie etc. L'écriture même et les poésies étaient des points sur lesquels on insistait davantage. Le soir après 4 heures, il y avait surtout pour les enfants du boning la classe de travaux manuels où elles apprenaient à

couture et le crochet etc.

En 1881, l'esprit laïc se révéla d'une manière plus spéciale à Maumont alors gouverné par le républicain Guillaumin. Celui-ci voulait faire de l'école libre une école communale. M^r Georges de Courmoult, opposa formellement. Aussi au lieu de 2.400⁺ francs aux religieuses avant 1881, la commune ne leur donna plus que 1305⁺, moins 230⁺, mis annuellement de côté pour construire des maisons d'écoles à Louqui.

La loi sur l'enseignement venait d'être votée 28 mars 1882. Ormai le conseil municipal en partie sectaire par bêtise propose l'aciété d'écoles de Maumont au Condray, au Port Rueland et à la Landroie sous la seule condition d'un vote de 2 centimes extraordinaires pendant 3 ans. Le tout est accepté et voté.

Dans la même séance, mai 1882, le conseil est appelé à délibérer sur le choix de emplacement pour construction d'une école de filles et fixe son choix sur le terrain abandonné par la route nationale à l'endroit dit l'ave de Bas, donnant pourvoir au maître d'acquies à l'amiable ou par expropriation le terrain nécessaire à cette construction, y compris un reste de terrain du clos de la croix de la rue de Bas, appartenant à M^{re} Moisan Tère, ainsi que tout autre terrain adjacent, s'il est nécessaire.

Alors et tout aussitôt on se mit à bâtir. Dans le bon sens une école primaire de filles et une école maternelle et des écoles mixtes de Maumont au Condray Buillet, au Port Rueland et à la Landroie. La commune en fut quitte pour 119.000⁺. En s'en venant des institutrices officielles naturellement pour remplacer l'influence salutaire des religieuses. C'est curieux pour Maumont les sœurs gardèrent toujours leur élève et la confiance des parents. Il n'y eut à fréquenter ces écoles laïques que les enfants d'employés, fiers par leur rang ou les rebuts de la société maumontaise et dans la campagne que les enfants demeurant à proximité de ces écoles, incapables de faire souvent la route de Maumont.

En 1882, on venait de créer une école maternelle laïque. On interdit naturellement aux sœurs de prendre les enfants au dessous de six ans. Une école maternelle chrétienne s'imposait. M^{re} Louise Bane le comprit et se mit à l'œuvre et se mit aussitôt à l'œuvre.

Le projet d'une salle d'asile avait déjà été voté précédemment.

En 1877, le conseil municipal arrêta l'achat de la circonscription
 M^{re} le D^{re} D^{re} et D^{re} de St Louis 1877. L'achat d'un deux points
 créer pour le moment de salle d'asile attendu que l'institution
 tenue par M^{lle} Marie. Klein remplissait une salle d'asile
 pour les orphelins du bonjour qui seuls profitaient de ce
 cet établissement.

En 1879, il fut question de conseil avec la municipalité de louer
 une salle d'asile et de donner la direction aux religieuses. Le
 vicariste Guellatin favorisa alors le projet.

En 1887 on résolut donc de construire l'école maternelle
 chrétienne dans le jardin des religieuses. Comme il devait venir
 concurremment, des tracaseries sans nombre surgirent avant et
 après la construction: Dénonciations des employés qui par hasard
 étaient venus regarder les travaux; procès verbaux dressés avec un
 acharnement inouï contre les pauvres charités, difficultés sus-
 citées par la même P^{re} au sujet de la porte d'entrée de
 l'asile, porte qui était ouverte près d'un arbrage et qu'il fallut
 déplacer; refus de l'école; refus de la religieuse qui devait
 inaugurer la classe.

Grâce à Dieu, on triompha de tout. En mai 1888, tout était
 installé et voici comment la femme religieuse rend compte
 de la bénédiction de la nouvelle maison d'école. A l'annonce
 de cette 4^{me} messe, M^{re} l'abbé P^{re} a béni la nouvelle école
 chrétienne que l'on vient de construire à Maunon. Grâce au
 concours unanime de ses paroissiens, grâce surtout à la générosi-
 té de M^{re} le vicariste Georges de L^{re}, M^{re} le curé a mené
 promptement et à bonne fin cette œuvre si importante.
 Désormais les petits enfants pourront, comme leurs frères et
 sœurs plus âgés, jouir du bienfait d'une éducation religieuse.
 Depuis quelques années, c'est la troisième école chrétienne
 que l'on construit dans la paroisse. Des matériaux sont
 déjà réunis pour en commencer une quatrième. Rien ne
 déconcerte la bonne volonté des habitants. Aussi M^{re} l'abbé
 manifeste le désir de toute cette population: il
 a nommé chanoine de la cathédrale, M^{re} P^{re}, curé de
 Maunon.

Cette salle d'asile a reçu jusqu'à 130 enfants. Une sœur de
 charité apprenait à lire, à écrire, à compter aux plus grands
 et une sœur avait soin des plus petits. La première sœur
 asilienne, M^{re} Marie de Lorette, sœur St Séraphin la remplaça

2
Elle en est encore la Directrice depuis 1906. Son autorité auprès des enf.
est plus grande que celle des parents. Il est admirable de voir tous
cette petite troupe monter avec régularité de l'école aux jardins
réviser des prières les mains jointes et les yeux fermés, exécuter
manœuvres de longue main exercées. Cette institution a rendu
une immense service aux mères de famille qui se débarrassent
volontiers de leurs marmots marchant à peine.

Depuis longtemps on avait remarqué que l'école
des petites filles fréquentant l'école des religieuses augmentait
de plus en plus, tant il est vrai que la persécution, contre
lien réveille les bons sentiments et ouvre les yeux aux indig.
Les classes devenaient insuffisantes et les maîtresses se trou-
vaient trop surchargées. En 1895, M^r Banc, curé, de
concert avec M^r Georges de Féron, M^{re} M^{re} Guillois
les principaux bienfaiteurs de la paroisse, résolurent de bâtir
de nouvelles classes. L'emplacement choisi fut le terrain
de la récréation des enfants contigu à la chapelle dominant sur
grande route. Les braves gens furent invités à faire des
charités qu'ils acquiescèrent avec bonne volonté. Dès lors
1896 deux magnifiques classes étaient préparées au-dessus
desquelles existait un vaste préau pour les récréations.
M^{re} M^{re} Guillois lors de son séjour à M^{re} M^{re} en
fit solennellement la bénédiction 1896. M^{re} le Chanoine Le
supérieur de l'institution, S^r François à Vannes, prêtre (L'année
pour la statue de S^r Antoine fut aussi bénite; le prédicateur de ma
prononça une allocution de circonstance.). Dès lors les petites
filles purent recevoir plus à leur aise l'instruction que leurs
diverses aptitudes réclamaient.

Cela allait pour le mieux; les classes étaient fré-
quentées par plus de 200 petites filles et l'asile par 120 en-
fants de deux à sept ans. Les dix religieuses, six tenues
choeur et quatre converses s'acquittaient de leur tâche à
la satisfaction générale.

Leur moyen d'existence consistait d'abord dans les
1200^e que M^{re} le Vicarile de Féron leur donnait annuellement
d'après testament de son grand oncle à condition d'entretenir
six bonnes femmes pauvres de la paroisse, dans l'entretien
des dépendances mit à leur disposition par M^{re} de Féron, dans
une quête faite dans le bourg au mois de Novembre par
deux Dames, quête qui représentait en moyenne de 8 à 900

2
Elle en est encore la Directrice de fait 1906. Son autorité auprès des enf.
est plus grande que celle des parents. Il est admirable de voir tout
cette petite troupe monter avec régularité et docilité aux quindies
réviser des prières les mains jointes et les yeux fermés, exécuter
manœuvres de longue main exercées. Cette institution a rendu
un immense service aux mères de famille qui se débarrassent
volontiers de leurs marionnettes marchant à peine.

Depuis longtemps on avait remarqué que le nombre
des petites filles fréquentant l'école des religieuses augmentait
de plus en plus, tant il est vrai que la prière, cette
liens réveille les bons sentiments et ouvre les yeux aux indig.
Les classes devenaient insuffisantes et les maîtresses se trou-
vaient trop surchargées. En 1895, M^r Baric, curé, de
concert avec M^r Georges de Féron, Monseigneur Guillois
les principaux bienfaiteurs de la paroisse, résolurent de bâtir
de nouvelles classes. L'emplacement choisi fut le terrain
de la récréation des enfants contigu à la chapelle devant l'église
grande route. Les bases furent mises à faire des
charités qu'ils acceptaient avec bonne volonté. Dès lors
1896 deux magnifiques classes étaient préparées au-dessus
desquelles existait un vaste préau pour les récréations.
Monseigneur Guillois lors de son séjour à Mamon, en
fit solennellement la bénédiction 1896. M^r le Chanoine Le
supérieur de l'institution, S^r François à Vannes, prêcha (le même
jour la statue de S^t Antoine fut aussi bénite; le prédicateur du jour
prononça une allocution de circonstance). Dès lors les petites
filles purent recevoir plus à leur aise l'instruction que leurs
diverses aptitudes réclamaient.

Cout allait pour le même; les classes étaient fré-
quentées par plus de 200 petites filles et l'asile par 120 en-
fants de Deux à sept ans. Les six religieuses, six sœurs
choeur et quatre courantes s'acquittaient de leur tâche à
la satisfaction générale.

Leurs moyens d'existence consistaient d'abord dans les
1200^{fr} que M^r le Vicomte de Féron leur donnait annuellement
d'après testament de son grand oncle à condition d'affectuer
six bonnes femmes pauvres de la paroisse, dans l'entretien
des dépendances mises à leur disposition par M^r de Féron, dans
une quête faite dans lebourg au mois de Novembre par
deux Dames, quête qui rapportait en moyenne de 8 à 900

enfin dans les Dons en nature que la générosité des habitants lui
offrait de temps en temps.

Cette école dont je vais te parler a dû remplacer la catéchèse
scholaire qui fut longtemps en usage et dont les pauvres seuls
étaient exemptés.

Un tiers s'occupait de la pharmacie et prodiguait ses soins
aux enfants et aux pauvres, mais toujours si la communauté
depuis l'installation de médecins séjournant à Meuron, et plusieurs
de pharmaciens officiellement reconnus.

Les choses en étaient là, quand le Dimanche, le tiers
St Stanislas, supérieur, reçut l'ordre du Vicet de Vannes, con-
formément à la circulaire du procureur Corbier, de rentrer
avec ses tiers à la maison Meire et dans l'espace de 8 jours.
C'était le 13 juillet 1902. La raison alléguée était que
l'établissement n'avait pas d'autorisation spéciale exigée,
disait-on, d'après la loi sur les Congrégations de 1901. Or,
d'après des jurisconsultes éminents et Waldeck Rousseau
lui-même, l'absence de cette loi satanique, les Supérieurs n'avaient
pas jugé nécessaire, ni même utile de la demander. 2.500
écoles furent du même coup frappées en France et dans le
canton de Meuron avec l'école des filles de Meuron, celle
de St Briac.

C'était la persécution religieuse qui se continuait plus
aiguë que jamais ; c'était la liberté d'enseignement violée
d'une façon odieuse ; c'était le régime de arbitraire institué
par le bon plaisir de gouvernants éphémères, sectaires et
francs maçons.

Cette triste nouvelle se propagea rapidement dans le
bourg et la paroisse toute entière et produisit une impression
profonde et douloureuse. Pendant cette journée et les jours
suivants, ce fut une procession continuelle des mères et de
leurs enfants à la communauté. Les chères sœurs éprouvées
de se voir ravir si subitement et si injustement l'objet de
leurs affections, les enfants affligés à la pensée de se
séparer à jamais peut-être de celles qu'ils aimaient tant.
Ils ne pouvaient parler, vox famulus horrida. Les derniers adieux
et la reconnaissance se échangeaient au milieu d'une
explosion de pleurs et de sanglots.

Que faire ? c'est la question qu'on se posait. Fallait-il
obtempérer au décret illégal ou résister comme on le fit.

à Rœrmel, à Lonzée et dans le Finistère.

La communauté de St-Gildas envoyait une assistante qui traqua la lique de conduite à Lonzée. Il fut décidé que les sœurs s'en iraient leur maison et rentreraient le vendredi midi 17 juillet à la maison Meire sans manifestations organisées : le tempérament monacal est loin d'être combatif.

Les religieuses firent leurs préparatifs de départ et le vendredi 17 juillet, nos sœurs témoins d'une scène qui leur sera impossible d'oublier. Vers midi, on vit sortir de la communauté un groupe de trois cents personnes. Les sœurs en tête les yeux rouges et les cœurs remplis de tristesse étaient suivies des notables de la paroisse : Du clergé, de M^r Moisan, maire, de M^r de Feron, de M^{me} Reybaud sa cousine, de M^r et M^{mes} Mesdames Du Noddy, de M^r et M^{me} de la Commune, de M^{elle} de la Villeaucomte, de M^{elle} Guillois, de Messieurs et M^{mes} Juquet etc. Il y avait lui beaucoup d'enfants et de jeunes filles, des mères de famille qui pleuraient. L'affliction étouffait la parole ; dans tout le parcours c'était le silence et le recueillement. Le spectacle était poignant. Dans la salle d'attente de la gare, on accueillait les sœurs en larmes. Enfin le train arriva et emporta nos chères religieuses nous laissant dans les cris et les sanglots.

À l'arrivée des sœurs à St-Gildas Des Bois, les Supérieures s'empressèrent de solliciter l'autorisation demandée. Hélas ! cette autorisation ne devait pas être examinée ni accordée de sitôt.

M^r le Vicomte de Feron, propriétaire de la communauté de Meaumont, la fit fermer (même la chapelle) et ordonna de lui remettre les clefs : qu'il était triste de passer près de cet établissement. Disent où naquirent encore régnèrent tant de gaieté et d'animation !

Le 27 juillet 1902, une pétition est rédigée par la généralité des habitants de Meaumont et adressée à Loubet, président de la République pour demander le retour des lieux.

L'anxiété devient de plus en plus grande dans la paroisse. Le 11 août M^r le Curé Gavet fait une démarche près des sœurs à St-Gildas.

Le 22 août, M^r Moisan, maire essaye de faire valoir l'autorisation qu'avaient eu en 1827 les sœurs de St-François de Sales. Un dossier est expédié à Paris.

Le 4 septembre, M^{re} le Maire, reçoit de Paris par le Préfet la nouvelle que la Demande faite en faveur des Sœurs n'est point acceptée vu que les Sœurs de S^t François de Sales autorisées en 1827 ne sont point les mêmes que les Sœurs de S^t Gildas. — Sans se décourager il Demande au Préfet si la supériorité aida de laiques pourrait continuer la classe. Réponse négative.

Le 27 septembre une réunion composée de M^{re} le Curé, de M^{re} le Maire, de M^{re} de Tenon, de M^{re} Jean Guillemin, de M^{re} du Noddy, de M^{re} de la Monnaie et des Vicaires se tient au presbytère. Il fut décidé que l'on rappellerait les Sœurs de S^t Gildas pour tenir l'hôpital, que l'on ouvrirait l'école avec M^{lle} de la Villeaucomte du Poyet comme titulaire et des novices de S^t Gildas comme auxiliaires, M^{re} de Tenon consulta à l'admettre que deux ou trois bonnes femmes à l'hôpital au lieu de six afin que les maîtresses de classe pussent plus facilement se suffire. M^{re} le Curé et M^{re} le Maire se chargèrent d'exécuter ces décisions.

Le 3 octobre M^{lle} de la Villeaucomte, munie de ses lettres fut affichée pour un mois conformément à la loi.

Le 6 octobre une Sœur assistante de S^t Gildas vint préparer les robes aux Sœurs qui doivent venir comme hospitalières.

Le 8 octobre, Sœur S^t Stanislas ex-supérieure et Sœur S^t Léopoldine ex-auxiliaire arrivèrent à Meaumont et s'installèrent dans la maison de l'hôpital. Dès le 12 octobre Sœur S^t Léopoldine commença une garderie des tout petits enfants qui viennent en grand nombre du Bourg.

Ce fut une satisfaction pour tous de savoir et de posséder les religieuses à Meaumont.

Vers la fin d'octobre arrivèrent de S^t Gildas quatre novices : M^{lles} Marie Allard de la Loire Inférieure, Clotilde Boudry de la Vendée, Anne Marie Lebourg de Liffé et Vilaine et Stéphane Etillard de Guer Morbihan.

Les classes furent ouvertes le 3 Novembre. Les élèves étaient au aussi grand nombre que précédemment ; d'où profonde déception pour l'inspecteur et les institutrices laïques.

Le 18 septembre l'école laïque de filles n'était réunie avec une seconde institutrice. Pénurie d'élèves. Il fallut bientôt renvoyer cette dernière comme voyage inutile. Les Meaumontais tenaient aux Sœurs et voulaient leur enseignement. Seule la violence ou l'impossibilité absolue aurait raison de leurs

sentiments au moins extérieurement chrétiens.

Au bout de deux mois, M^{lle} de la Villeaucomte se retira laissant la Direction de l'école à M^{lle} Marie Allo qui réunissait toutes les conditions exigées.

Une école enfantine remplaça l'asile. Elle reçut les enfants garçons et filles de 4 à 7 ans. Les plus petits comme je l'ai dit plus haut étaient gardés par Sœur S^t Séraphin.

Sœur S^t Stanislas et Sœur S^t Séraphin se secularisèrent non sans tristesse et, en 1903 Sœur S^t Stanislas reprit la première classe et Sœur S^t Séraphin son asile. M^{lle} Esther David avait remplacé M^{lle} Stéphanie Chiffard dans la direction de l'asile. En 1905, Sœur S^t Stanislas redevenant la Directrice des classes.

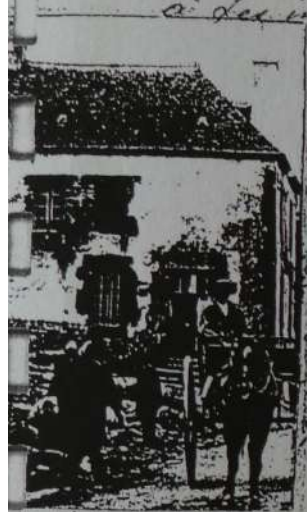
De sorte que actuellement tout marche pour le mieux. Dans les circonstances si difficiles que nous traversons jusqu'à ce que tout enseignement libre soit supprimé. C'est le but de la Dame Macconnarie qui nous gouverne. Déjà en 1904 l'inspecteur primaire refusa aux maîtresses Déroulès de l'école l'autorisation de recevoir les petites filles âgées de plus de 13 ans. Cinq étaient dans ce cas. Au lieu d'aller à l'école laïque comme le supposait l'Inspecteur, elles furent deux fois par jour à 11 et à 4 heures recevoir des leçons particulières de leurs anciennes maîtresses. Chaque jour leur nom qu'inspirent le mépris et la haine de tout enseignement religieux et chrétien. Mais après une lettre écrite à l'Inspecteur d'Académie de Vannes et une consultation du comité de l'enseignement libre de Paris l'ordre de l'Inspecteur de Plérinval, le fameux Gaethier, fut rapporté deux mois plus tard.

Voilà où en est l'instruction de nos petites filles en 1906. Que sera-t-elle dans quelque temps? L'avenir apparaît bien sombre. L'esprit d'impiété et de corruption se propage partout. Au lieu de sanctifier les Dessins de Dieu sur notre malheureux pays de France, laissons à la Providence le soin de nous diriger selon ses vues toujours justes et salutaires.

Remarque. Les écoles laïques de filles au bourg ne sont fréquentées que par les enfants de la valetaille gouvernementale. Dans les barreaux : au Pont Neuf le nombre des élèves s'élève à 80 environ garçons et filles qui sont instruits par deux institutrices ; au Pont de la Vierge, il n'y a qu'une institutrice qui a

les peu d'enfants ; à la Landraie, ils sont un peu plus nombreux, mais il faut observer que le village de Volle-Parsie en Paimpont en fournit pas mal.

Jusqu'à la construction des écoles de nombreux pendant longtemps de bonnes vieilles filles avaient catéchisé et instruit les enfants des campagnes. Au Couray Baillat, Marie Baylon ; à Guilherc, Placide Joss. Dieudonné Tournand en 1868 ; aux Tournand, au Valde ; au Pont Ruelland, Jeanne Posier, morte en 1883 à 66 ans. Celle-ci eut la maladresse ^{d'inviter} à la distribution de ses prix avec le clergé et les honnêtes gens, Guillotin, Meagon et ses femme. C'était le moyen de vouloir tout concilier, croyait-elle. Quoiqu'il en soit, jamais plus le clergé ni les châtelains ne répondirent à ses invitations.



École de Volle-Parsie. Rue de Bas.

Article IV L'Ecole des Garçons 1831-1907.

Avant d'avoir pourvu à l'instruction des petites filles, il fallait aux petits garçons, les quelques notions que donnaient l'instituteur ambulatoire, les prêtres, les bonnes sœurs de la ville ou des personnes charitables n'étaient point suffisantes.

Monsieur de Lamoignon avait en 1817 fondé à Glévenac son institut des Frères. Déjà en 1830, il avait groupé autour de lui un certain nombre d'élèves. C'est avec lui qu'à cette époque on s'aboucha pour obtenir un Frère.

Le 21 avril 1830, le conseil municipal réuni est d'avis d'arrêter un Frère de la Doctrine chrétienne, (établissement de M^{re} de Lamoignon). Mais l'institut exigeait 1^{er} que le Frère Logeât chez le Curé ; 2^e que la commune payât à la maison Mère des débuts la somme de 400^f ; 3^e que le Frère payât 300^f de pension ; 4^e qu'on lui donnât 150^f pour vestiaire ; 5^e un logement pour classe estimé à 60^f. La commune ne pouvant pas faire face à ces dépenses M^r Lucas, curé, consentit à donner la pension du Frère, son logement et un appartement pour faire école à condition que la commune lui bâtisse un presbytère pour se loger ainsi que ses vicaires. Le conseil accepta, mais voyant l'impossibilité d'édifier le presbytère, il promit d'insister près de l'autorité compétente.

Le 14 juillet 1831, la question de l'école des garçons fut de

nouvelle délibération, mais on refusa d'établir un impôt extraordinaire, par 19 voix contre 11. — Le 14 octobre 1831, le Conseil vote l'ouverture primaire des garçons et une somme de 200^f pour subvenir aux frais. Bouter les choses utiles pour premier établissement et gratuitement fournies par le Sous-Préfet; mais le conseil ne voulut pas voter l'impôt exceptionnel pour recevoir les enfants gratuitement. Le curé desirait aussi que les enfants payassent 15, 20 ou 30 sous par mois chacun; les pauvres seuls désignés par lui seraient instruits gratuitement.

Au commencement de 1832, l'école fut ouverte avec le Fr. Saturnin comme Directeur. La maison d'école fut installée dans la rue de Bas, à droite en allant à Néant, local aujourd'hui occupé par le sabotier Labouder.

L'école du Frère fonctionnait à peine que déjà elle avait des ennemis. En 1832, on insista auprès du conseil municipal pour établir une autre école de garçons avec un maître d'école laïc pour Directeur. Il n'en fut tenu aucun compte.

En 1834, le Sous-Préfet voulut faire le conseil voter 3 centimes additionnels pour soutenir l'école des garçons qu'au M^e le Curé se fut engagé à la soutenir pendant 5 ans par une souscription volontaire. Le conseil finit par voter 400^f à M^e le Curé pour le logement du Frère et la location de la classe.

Il paraît que le local ne donnait pas satisfaction puisque en 1837 on fit des instances auprès de M^e Lucas pour faire de la grange de M^e Bonamy une maison d'école. En 1840, l'Évêque Rogation écrivait au M^e le Maire pour connaître l'appartement où se trouve l'école communale, il n'en fut rien venu, puis quelques jours plus tard dans le bourg une autre place convenable surtout pour la grandeur. Il est susceptible de réparations auxquelles le propriétaire consentirait; ce serait de faire une autre croisée et de faire retirer la porte; l'intérieur a aussi besoin d'être rafraîchi. ... Le conseil prit ces observations en considération.

La classe se fit ensuite dans la rue de la gare à gauche en allant à la Pointe. La maison a été rebâtie depuis quelques années. C'est aujourd'hui 1907 une auberge tenue par le V^e Meade. Enfin après avoir tenté d'acheter la maison de M^e de Seignen au bourg, (celui-ci avait consenti), la municipalité se décida à construire une salle mairie et une justice de paix deux classes et deux champs de brousse pour les frères sur le champ de foire.

Le d'avis s'élèverait à 1860²⁵⁷. Le frère Paul de Plœmelon succéda à cette tâche. C'était en 1860.

Au commencement le frère eut relativement peu d'élèves. Le désir d'apprendre n'était pas aussi vif que de nos jours. Mais peu à peu le nombre augmenta. Un seul frère malgré toute sa bonne volonté était incapable de suffire à la tâche. On raconte qu'il s'aidait de moniteurs, pris parmi les plus sérieux et les plus avancés. C'est cette affluence d'élèves qui décida la commune à demander à M^r de Lamoignon un second frère en 1837. Elle payait déjà l'instituteur 518²⁵ - pourvus des centimes additionnels et 300⁺ de la rétribution scolaire (1834). Elle proposa en outre de former le traitement du second frère avec les centimes additionnels. La demande fut exaucée et il y eut un second instituteur.

Les Directeurs de l'école se sont ainsi succédés depuis 1832, les chers Frères Salomon, Emmanuel, Rogation (chichey) qui fut autorisé par le conseil municipal en 1834; il fut obligé de se retirer dans une maison de santé en 1843, Gervais (Crumbloyne) à Plœmel en 1843, livret en 1834; il avait enseigné à Paimpont à Bazouches du Désert, et à Plœmel, Alban (Jean Baptiste Hamon) né en 1815 à St Alban côtes du Nord; il professa à Dinan à Plœmel et vint à Hennebont en 1844, il y mourut à l'âge de 37 ans en 1851, Vincent, Simon, Hermias, gâté par la fièvre du soir aux jeunes gens du Bourg; il mourut en 1871 à Hennebont d'une érysipèle charbon. Assistait aux obseques de ce bon religieux, dit le Frère Dalmas, en compagnie des Frères Job assistant et adroit et quelques autres confères des environs. M^r Le Gros, maire, M^r de Ténor et M^r du Noday avaient tenu à venir d'accompagner le sympathique instituteur à sa dernière demeure. Le Frère Hermias avait passé 14 ans à Hennebont et il sut se faire des amis. Regretti de tous, il le fut particulièrement de ses élèves qui le vénéraient comme un Père. Une croix fut érigée sur sa tombe pour leur loir, croix bien simple, mais qui leur profère pas moins leur reconnaissance. Le Frère Dalmas, né à St Léonard Fleck Vilaine (Gardim) fut ensuite nommé titulaire de l'école par arrêté du Préfet en date du 26th 1871. Jusqu'en 1882, il se dépensa à la formation intellectuelle et morale des enfants. A cette époque terrible, M^r Dolo qui pendant l'ancien régime avait été le sous supérieur des Pénitents de Plœmel prit la direction de l'école et ven acquiescer encore aujourd'hui à merveille.

Dans cette école, les enfants recevaient avec l'enseignement chrétien les diverses notions de l'instruction primaire. Rien n'était négligé pour apprendre aux enfants ce qui leur serait utile plus tard. Dans l'enceinte et les parcs étaient coquets. Diezole et du Divoirant des maîtres. Il ne comprenait certes pas que cet état de choses fut changé de sitôt. Hélas! ils réprouvaient sans songer à cet esprit sectaire qui s'insinait depuis longtemps.

Sur la demande du Curé Collet, le conseil municipal en 1881 avait autorisé les époux à se retirer à leur mariage dans la maison commune. Alors se trouvait à la tête de la commune un homme républicain, appelé Guillaudin, petit officier de santé. C'est grâce à lui que l'école des filles fut une des premières laïcisées.

En mai 1882, au conseil municipal, il est donné communication d'une lettre du Sous-Préfet qui révèle l'impression pénible d'une visite faite à l'école publique des garçons par le Préfet en compagnie du maire de l'adjoint et de certains conseillers municipaux. Le conseil fut invité à délibérer sur la question de savoir s'il ne convenait pas de confier désormais la direction de l'école publique des garçons à des instituteurs laïcs. Le conseil inspiré et poussé par Guillaudin, considérant que les classes sont mal tenues et l'enseignement insuffisant, vu les arrestations répétées données au Directeur actuel de l'école qui n'en a tenu aucune compte, fut d'avis que les instituteurs actuels fussent remplacés se réservant de demander dans un an des instituteurs laïcs, si les congréganistes ne donnaient pas de meilleurs résultats. Les conseillers municipaux donnèrent un avis favorable à cette demande et signèrent à leur tête.

L'officier de santé était satisfait. Un mois après l'école était laïcisée. Grande fut la consternation de la population à cette triste nouvelle. On fut naturellement la pierre à Guillaudin qui en était la véritable cause. La polémique qui s'engendra alors dans les journaux le Mevbihannais et l'avenir, la torche qui incendiait la presse libérale et mensongère de Guillaudin renseigne sur la situation. Voilà pourquoi je vais transcrire quelques articles.

Le 5 juillet 1882 le Mevbihannais dénonçait l'odieuse conduite de Guillaudin dans la laïcisation de l'école. L'avenir répliqua en ces termes le 19 juillet : Laïcisation de l'école communale de Mevbihannais. Sous ce titre, vous avez lu dans le Mevbihannais du 5 de ce mois une lettre qui a l'impression

devons adresser, à vous, maurennais qui connaissez toute la fausseté de la plupart des faits qui se sont souvent racontés et qui connaissez aussi la droiture, la loyauté de ceux que l'on y calomnie.

Nous ne suivrons pas cette lettre dans tous ses détails, (il faudrait vous faire un sermon). Mais nous nous bornons à vous dire que l'auteur de cette bouillie en a menti; 1^o lorsqu'il a écrit que le conseil municipal avait demandé le changement immédiat des Frères et leur remplacement pour un an seulement, par d'autres Frères. Consultez le registre des délibérations vous y lirez textuellement ce qui suit: Considérant que les classes sont mal tenues et l'enseignement insuffisant; - Vu les excitations réitérées données au directeur actuel de l'école qui ne rend aucun compte. Le conseil est d'avis que les instituteurs actuels soient remplacés se réservant, de demander dans un an des laïcs, si les congréganistes ne donnent pas de meilleurs résultats.

L'auteur de l'article du Maurennais appelle funeste cette résolution sage et prudente, de demander pour vos enfants des Frères plus capables que ceux que vous avez mis à la une et dont vous vous êtes souvent plaints à l'autorité. Il met malheureusement question vous le voyez de changement immédiat. Et le conseil municipal d'après le texte de la Délibération, manifestait son intention de maintenir jusqu'à nouvel ordre les congréganistes.

Votre décision, si correcte, si soucieuse des intérêts de l'enseignement. Maurennais et qui vous aurait sans trouble et sans éclat amené d'autres frères à la unie, ne faisait pas traîner de ceux qui ont intérêt à tout brouiller et à vous diviser, afin de vous replonger sous leur domination. C'est alors qu'ils ont imaginé cette fameuse pétition que vous avez courcée et sur laquelle ils ont courcée sans pudeur de signatures et de croix.

La conscience publique a déjà fait justice de ces manœuvres qui jettent sur le clergé l'air de ridicule. Il est à penser que d'autres juges auront aussi à s'en occuper. Vous vous êtes aperçus depuis, combien on avait abusé de votre bonne foi et de vos sentiments religieux; vous a-t-on expliqué le but de cette pétition? vous se a-t-on lue seulement? On vous a demandé si vous étiez religieux. On a demandé à une mère si elle était, si elle voulait rester mère chrétienne, aux enfants s'ils voulaient rester chrétiens. Et vous avez répondu oui à toutes ces questions. Vous avez vous-même, nous en sommes sûrement répondu oui. Mais qui donc

à Maumour, longue dévotion la religion? Pourriez vous le nommer et l'inspire? Êtes vous un homme? une femme? une société? Êtes vous maître? votre assemblée? votre conseil municipal? Où est par où vous dire contre qui était faite cette pétition? quel était son véritable but; on en a caché le sens, on vous a trahis. Autrement comment par obtenez la signature de ces 17 conseillers dont on a si hypocritement exploité la bonne foi. Ce n'est pas à la mairie, quoiqu'on vous dise que la religion de ces honorables citoyens a été surprise. La résolution du conseil a été écrite de l'avis de l'un d'eux et ils l'ont discutée librement. Ce sont les promoteurs de la pétition qui les ont trompés.

2^e L'auteur de l'article Dans un deuxième manuscrit prétend que les sœurs n'ont eu que 24 heures pour quitter leur logis et qu'une personne charitable a dû leur donner asile pour la nuit. N'est ce pas une personne charitable, trop charitable même à donner aux sœurs l'hospitalité Dans sa maison, mais il est sûr que les sœurs n'ont été forcées d'y avoir recours. Le clef de leur logis est resté à leur disposition aussi longtemps qu'ils l'ont voulu. Ils ont préféré passer la nuit ailleurs, car ils ont trouvé cela plus agréable. Cela se comprend. Vous connaissez le résultat de tout ce tapage. C'est l'avis des instituteurs laïques sur le refus formel Du Directeur de l'Institut d'envoyer d'autres sœurs malgré deux invitations de M^r Le Tréport, la seconde à l'occasion de cette pétition, dont les auteurs devraient rougir. Ne vous envenez pas la tête pour savoir pourquoi on a voulu faire cette pétition.

Elle a été faite avec la complicité du Directeur uniquement pour faire croire que votre maire et votre conseil chasseraient les sœurs de l'école et que les hommes qu'on vous avait envoyés étaient des ennemis de la religion! C'est sans doute pour la même raison que le clergé n'a pas invité cette année votre conseil à suivre la procession de la fête Dieu. C'est pour la même raison que le maire ayant demandé les religieuses actuelles comme institutrices communales pour assurer l'instruction gratuite aux filles comme aux garçons, à Maumour, on les a empêchées d'accepter cette offre; et c'est encore pour la même raison que les sœurs ne vont plus aux chapelles pour enseigner le catéchisme. Si toutes ces choses blessent vos sentiments religieux, vous savez l'éternel à qui en demander compte.

Il y a parmi vous un parti qui surgit sous le masque de la religion.
Si ce parti se présentait chez vous, le feroit Discourir et vous de-
mandant franchement : voulez vous être ébroués ? Voulez vous des
maîtres ou des égaux pour vous administrer ? Vous lui répondez ou
non... Mais il est trop fin pour s'y prendre ainsi : Il vous
demande respectueusement si vous avez de la religion ; Répondez lui
hardiment avec cette même vérité chrétienne que votre religion
est plus solide que celle de ces religieux, qui ont abandonné
toute une semaine le Dieu exposé sur l'autel pour battre
la campagne bien loin, même pendant la nuit pour semer
la division et vous intimider par leur prophétie menaçante.

Quand le parti en question vous fait quelque bien, c'est une
aumône qu'il vous donne et ses bienfaits sont toujours passés
derrière la porte, vous le savez bien. Avec la République vos gou-
vernants sont des amis et non des maîtres. Et je suis persuadé
que si il y a des ralets quelque part, ce n'est pas parmi vous que
les trouvera.

Si comme on semble vous le promettre, on établit une
école congréganiste libre à M. auon, vous pourriez sans doute
y conduire vos enfants, mais pour ne pas payer, il faudroit de-
venir les esclaves de ce parti ; Demi-dieu des choux. De plus com-
me les enfants riches paieront pour nourrir les frères, il se formera
dans cette école deux classes bien tranchées ; les pauvres et les
riches. Les uns instruits par charité et regardés avec dédain, les
autres objets de tous les soins et de toutes les prévenances.

Ne vous en choisissez pas. Mais maintenant pourriez vous écouter
plus longtemps les conseils perfides que l'on vous donne pour
vous empêcher d'envoyer vos enfants à l'école communale ? In-
terrogez les enfants qui les fréquentent : ils vous diront si c'est
une école attristée comme on ne le pense pas, mais comme on le
dit. Pour le faire croire, le clergé malgré la demande des in-
stituteurs laïques, leur a défendu de plaquer les enfants à l'église
le Dimanche sur les bancs habituels, prétextant que ces bancs
sont réservés pour les futurs élèves de l'école libre.

Vous connaissez tous l'instituteur titulaire : C'est un enfant
du pays. (Lucas de Somme surnommé Jean de la Louette, élève du Père Dalmont)
Vous savez tous que sa conduite est irréprochable et beaucoup plus
honorable on peut le dire que celle de la plupart des frères que
vous avez connus et dont l'histoire est bien peu édifiante ; leurs
défautes le savent bien, quoiqu'ils puissent en oublier aujourd'hui.

que la commune en a bien volontiers débarrassé le presbytère, sans que leurs défunts actuels aient consenti à prêter un obol de leur mobilier. L'industriel lui-même adjoint est un jeune homme qui vient de terminer ses études; il est le fils de l'honorable instituteur de la Trinité-Pichvot, notre canton voisin.

Laissez venir vos enfants à de tels maîtres, vous savez si on leur enseigne d'autres principes que les vôtres; vous savez si on ne leur pas mieux leurs frères qu'au temps des frères qui m'ont désolé; c'est pour cela que bon nombre d'enfants ne savent même pas aujourd'hui répondre à un gelas. Si ce n'est là depuis 60 ans les brillants succès des frères, il est plus que temps de confier vos enfants à d'autres maîtres. Votre école communale communale donne gratuitement l'instruction. Les enfants riches et pauvres y sont égaux, vos observations seront écoutées. Le maire et le conseil auront mission pour cela. Mettez donc confiance dans l'avenir et si plus tard les habitants de Mœuvres sont appelés à signer une nouvelle requête, elle ne sera pas couronnée de croix aussi nombreuses, hélas! que celle qui après ces 60 années d'enseignements des frères nous eussent gagnée la pétition faite en leur faveur.

Habitants de Mœuvres, vous avez dès à présent un grand devoir à remplir: on essaie par tous les moyens de fêter la division et la haine parmi vous. C'est donc le moment de vous rassembler autour de votre maire et de votre conseil et de ne pas laisser ébranler la confiance que vous avez si sagement témoignée à ceux qui vous administrent. Méprisez les excitations de ceux qui veulent renverser votre municipalité, prêchant à la révolte contre les institutions du Gouvernement et de la République.

J. Guillotin, maire de Mœuvres

Buffon a dit le style, c'est l'homme; tout Guillotin est dans cet article avec son esprit gouvernemental, sa canaille, sa tactique. On comprend par là tout le mal qu'avait fait et pourrait faire un pareil homme à Mœuvres. Nous le verrons plus tard d'une manière plus circonstanciée.

En réponse à cet article du mois de Mœuvres, le Mœurbourgeois du 9 août 1882 insérera la communication suivante:

L'avis du Mœurbourgeois du 19 juillet 1882, inscrit au pied d'un factum d'un goût douteux, la signature de M. J. Guillotin, maire de Mœuvres. M. J. Guillotin n'est point un personnage de mine impatiente. Ses capacités administratives ne sont rien moins que troussées à l'antre

mais leur pénurie se trouvant largement compensée par le don d'indistinction, dans le ciel les pousse.

Nous ne critiquons pas la trivialité de son style qui semble s'être arrogé le même privilège, jadis réservé à la seule langue latine de tracer l'humanité dans les mots. C'est en nous insultant qu'il prétend refuter d'une manière péremptoire la relation que nous avons, dans quelques jours auparavant, de l'expulsion des Frères de sa localité. Nos compatriotes ont été malheureusement si sûrs de constater la réalité des faits qu'ils nous ont raconté le fidèle récit.

Les expressions injurieuses de son élucubration nous prouvent une fois de plus l'arrogance de son caractère, elles nous démontrent en même temps, l'impossibilité où il se trouvait de défendre d'une manière satisfaisante une aussi mauvaise cause que la sienne. Nous sommes à des yeux de misérables hypocrites; d'imprudents menteurs. Nous avons abusé la population manouvrière sur le véritable sens de la délibération de son conseil municipal pour faire signer en masse notre pétition. Nous avons trahi notre compatriotes. Par contre avec son outrecuidance habituelle, il s'attribue personnellement toutes les plus nobles vertus. Sagesse, prudence, loyauté sont l'apanage de son patriotisme éclairé.

La sagesse consiste donc à se déclarer le très humble zélateur d'une loi infâme dont on ne sait prévoir les désastreux effets. La prudence à mettre le feu aux poudres au moment même de la effervescence générale en apportant une dangereuse innovation aux causes déjà anciennes des discordes du parti. Quant à la loyauté de M^r Guillaumin, nous prétendons en faire chacun juge. Nous affirmons de nouveau tout d'abord, nonobstant son démenti, la sincérité et la clarté de la pétition qu'il attaque. Tous ceux qui l'ont signée sont parfaitement compris et ont agi avec la plus complète liberté. M^r Guillaumin l'avoue du reste simplement lui-même lorsqu'il nous conte si naïvement sa merveilleuse trouvaille d'une seule femme dans toute la commune qui n'a pas su interpréter la question, qu'il prétend lui avoir été posée.

Nous aurons tout exposé notre pensée. Nous souhaitons que M^r Guillaumin, la main sur la conscience, puisse justifier et en affirmer autant de la fameuse résolution qu'il a fait voter si les collègues. Il aura beau s'efforcer à nous expliquer que demander le remplacement pour un des Directeurs de son école, ne signifiait pas leur expulsion immédiate, nous nous abstiendrons à répondre que pour opérer la mutation d'une place quelconque sur la tête d'un tiers

il faut tout d'abord commencer par éliminer son titulaire actuel. M. Guillaumin nous rendrait service en nous démontrant la possibilité du contraire. — Nous admettrions alors qu'il fut loyale de publier sacrament de la religion et de jurer qu'aucune innovation ne sera apportée au programme de l'enseignement catholique, quand on s'est vu si libre de sa parole vis à vis Du pouvoir quand on s'est déclaré résolu de faire appliquer dans toute sa rigueur la loi athée des Foul Bert et des Ferry.

Qu'on nous accuse ou non de trahison nouvelle, nous répondons à nos compatriotes que la résistance à la tyrannie à laquelle on veut nous asservir, est un devoir sacré pour eux. Si ceux qui ont mandat de gérer leurs intérêts ne savent prévoir et comprendre toutes les conséquences de leurs actes, qu'ils se montrent plus sages qu'eux en priant pour le avenir.

Le jour où l'on aura inculqué à l'enfant le mépris de l'autorité divine et la négation de la conscience, la négation et le mépris de l'autorité paternelle ne tarderont pas à germer dans leur cœur avec l'oubli de tous les devoirs. Ce jour là, lorsque le père de famille se sentira impuissant à réformer les passions malades de son fils, lorsqu'il en sera réduit à gémir sur la triste moralité de sa fille, il n'en sera plus temps pour lui d'essayer une inutile révolte contre le mal qu'il aura permis.

Chaque père de famille a le droit de choisir l'école où il veut faire élever son enfant. Une simple déclaration à cet égard est suffisante de sa part. Il peut même l'adresser au maire par écrit. Il importe que tous en soient prévenus. Ceux qui se croient pas capables de faire eux même leur déclaration, nous ils par prier d'en faire quelque voisin digne de leur confiance auquel ils peuvent s'adresser pour sa rédaction, de telle sorte qu'ils n'aient plus qu'à la signer.

M. Guillaumin pourrions tout à son aise de nos prévisions et nous insulterait en insultant notre clergé. Nous sommes habitués depuis longtemps à voir traîner dans la boue tout ce qui est respectable et saint. Les calomnies Du reste ne tromperont ici personne. La population entière le connaît au fond du cœur qu'il a enfin fait le masque. Elle connaît aussi les frères. Elle vient de donner une preuve indéniable de la différence qu'elle sait faire entre eux et lui.

Nous ne lui devons pas moins remercier d'avoir si bien

manière d'être à leur service. Du jugement que nous avions porté sur
son caractère comme magistrat et homme public.

Chacun s'en va à quoi son Avoir sur son compte. Il est inutile
que M^r Guillaumin se croie l'avantage du conseil pour Paris
qui nous avons entendu l'avis d'hostilité à la religion pour nous.
Vous avons prudemment et simplement défendu une question de
principe sans chercher à froisser aucune personnalité. Pourquoi
M^r Guillaumin trouvant à mettre en jeu sa personnalité en
cette circonstance, il faut qu'il se fasse une bien fautive idée de
son importance à nos yeux. Afin de lui épargner à l'avenir tout
soin sur sa santé. De nos sentiments à l'égard de notre ami
nous lui en avons écrit de la sorte.

Un humble et sans éclat, civil, il est peu préparé le
maître de l'école congréganiste. C'est ici qu'il a tenté de
sa franchise et sa loyauté d'empire. Dans l'un ou l'autre de
l'histoire de la congrégation comme toujours, il est peu préparé
contre l'école des frères ses adversaires.

La preuve des bonnes intentions dont il était animé ne
résulte-t-elle pas claire et nette de ses critiques et de ses conseils contre
l'enseignement religieux qu'il se prétendait prêt à défendre?
Le meilleur argument qu'il paraît, selon nous apporter de
son insuffisance, serait de montrer l'élégance des frères. Encore lui
pourrions-nous objecter qu'il ne dépend pas toujours du
professeur le plus exercé de reformer le naturel rebelle de
l'élève. C'est à les soins. L'ignorance de l'école ne suffit
pas à démontrer l'incapacité du professeur. M^r le maire Guillaumin
a eu sans doute l'avis pour maître à l'université, comme tous
les condisciples, quelque prince de la science actuelle. En outre
saurait-il faire autre chose qu'un officier de santé. Est-ce la
faute de ces Docteurs renommés.

Nos deux frères à Meuron comptaient deux cents élèves
dans leur classe. En ce sens seul, ils étaient insuffisants à leur
travail. Lorsque les certificats d'étude auront néanmoins été
obtenus aussi nombreux par les enfants qui hantent l'école laïque,
qu'ils ont été forcés que les frères avaient instruits, nous pourrions
juger les deux enseignements — L'absence de toutes ces prévisions
ne suffisait pas à M^r Guillaumin, il fallait encore qu'il cherchât à
démotiver les faits et à exciter la désapprobation de la haine des Meu-
ronnais contre ceux qui avaient mis leurs efforts pour entretenir
la propagande effrayante de la déchristianisation sociale parmi nous.

Il est descendu jusqu'à former de bonnes folies. Dans la classe besogneuse de notre commune, en cherchant à établir la possibilité d'une destination égalitaire entre les élèves de l'école libre que nous nous proposons de fonder. Nos compatriotes ont hâte de vouloir pour se laisser prendre à ce piège grossier. Ils ont d'ailleurs vu déjà les fiers d'œuvre. Ils savent combien est mensongère l'insinuation de leurs préférences pour les enfants plus favorisés de la fortune que pour leurs autres condisciples. Sur les bancs de l'école libre, il n'y aura ni pauvres, ni riches. Le maître seul pourra établir une différence quelconque. Pour bien qu'on en dise, seront égaux puisque nul ne sera tenu à aucune indemnité scolaire. L'enseignement sera pour tous entièrement gratuit. Seules les annuités que les pères de famille auront la charité de faire dans la mesure de leurs moyens à la guise des écoles religieuses seront acceptées avec reconnaissance. Les grandes villes nous ont donné l'exemple. La tyrannie a fait tout pour effet de révolter les âmes généreuses contre le joug qu'elles oppriment. Nous nous ne devons pas suivre l'exemple des populations qui ont suivi la même oppression.

Quant au procédé qui consiste pour M^r Guillaudin à répandre le zèle de son fief sur ses rixions en essayant de les atteindre jusque dans leur vie privée, nous ne nous permettons pas de le qualifier comme il le mérite. Nous tenons seulement à le mieux renseigner sur la qualité de la personne trop charitable si son gré qui a offert un asile pour la nuit aux fiers-chats de leur domicile. Le premier prêtre qu'ils ont rencontré a été leur hôte. Nul ne liguera parmi nous, mais il importe qu'au dehors personne ne puisse être abusé sur les agissements de son hospitalité.

M^r Guillaudin nous accuse d'avoir voulu de nous que de la religion, une manœuvre politique, nécessairement de la part dirigée contre son encombrante personnalité. Qu'il sache bien que nous sommes de ceux qui ont constamment démontré le front haut et qui engageant l'opinion dans la lutte quand ils considèrent pour eux comme un devoir de le faire. Nous exposons à tout nettement et sans arrière pensée nos principes religieux et politiques sans redouter leur discussion. Nous n'avons pas besoin de recourir à de bruyantes manœuvres pour essayer de comprimer la bonne foi de nos compatriotes. Nous sommes bien sûr de nous et de tous et nul de ceux qui viennent à nous ne peut se dire notre Duple.

M^r le Maire de Maunon s'en va en vain. D'un affirmant tant
Nous n'avons pas nous autres, l'habileté de ces nots. D'un pour
à chaque nouveau changement de gouvernement de nots pour.
M^r Guillotin nous jette à la tête comme une insulte nouvelle
la dénomination de chouras. Une fois pour toutes, nous tenons
à honneur de lui résister. Nous espérons toujours rester dignes
en effet d'avoir pour nôtre la glorieuse devise de ces freres-patri-
ens : Dieu, patrie, royauté.

Les Maunonnais seroient cependant aussi étonnés que nous de
voir employer contre nous un aussi ridicule moyen de popularité.
Ils savent tous, en effet, les anciennes accointances de la famille
de M^r le Maire avec le parti qu'il essaye aujourd'hui de vilipender.
Elles étoient de telle nature qu'elles lui ont valu jadis, en guise
de sobriquet, le nom de Bel Amour, l'un des chefs les plus connus
de la chourannerie dans notre pays. Il y avait les noirs chouras
et les faux chouras qui n'étaient autres que les patards affublés
du nom de leurs adversaires pour pénétrer sans obstacle chez eux
et piller leurs logis confiés à la garde des femmes. Les noirs chouras
n'avaient pendant ce temps-là sur les champs de bataille pour
leur Dieu et leur Roi. C'est de ceux-ci que nous prétendons des-
cendre. Quant à M^r Guillotin qui n'est que faux chouras ou patard
si le cœur lui en dit.

Il faut être vraiment bête à court d'arguments et sentir sa
cause plus qu'à demi compromise pour employer de telles armes
à sa défense. De même pour venir à propos d'une décision
malheureuse, surprise à la bonne foi d'un conseil municipal
parler d'asservissement du peuple à notre Domination. C'est à
sans doute pour honorer moyen de faire à ses collègues réparation
d'honneur en traitant d'honorables étrangers ceux qu'il avait
publiquement qualifiés d'imbéciles ou d'innocents, quinze jours
auparavant que M^r Guillotin, à propos de reprendre ce
cliché républicain, il est vrai, mais fort trop démodé. Nous n'avons
jamais pensé à faire de personne nos valets, nous qui sommes
respecter toutes les libertés. En fait d'égalité nous estimons que
le plus simple paysan nous vaut, pourvu qu'il soit honnête
honnête homme et nous laissons aux républicains l'insolente façon
de faire sentir leur marque de puissance à ceux qu'ils croient leurs
inférieurs.

Que nos compatriotes comparent de bonne foi nos procédés et les leurs
et qu'ils décident si c'est parmi nous ou parmi ces soi-disant patriotes

de légalité sociale, qui le ramènent le plus d'humanité et de probité.
Si quelqu'un cherche ici à asservir des compatriotes, n'est-ce pas celui qui
comprend que la peur est le seul moyen qu'il lui reste d'asservir de
maintenir la domination sur eux. Celui qui s'ingénie à contenir
les timides en les terrorisant, et essaie d'intimider les indépendants par
ses dénégations réitérées. Il n'a pas besoin de se tant remuer pour
nous séduire sur son réel mérite. Beaucoup qui ne le connaissent
pas acquiescent trop tôt. D'après ses œuvres et leur opinion est in-
vitablement fautive au jour d'hui.

Plusieurs qui n'osaient peut-être pas exprimer tout haut leur
pensée, nous savaient qu'il ne leur dirait pour eux, ils sont
un heureux à pousser un soupir de soulagement le jour où une
révélation subite de la masse les débarrassera de leur tyranneau.

Nous savons tous directe Dans quelles circonstances M^r Guillaudin
a été imposé comme maire à notre commune. Lorsque l'on est par-
venu à entrer dans le sein du conseil municipal de la commune
avec 240 et quelques voix sur plus de 1.100 électeurs au 3^e tour de
scrutin, et après une annulation scandaleuse de l'élection, qui
aurait assuré un étonnant triomphe à ses concurrents, on devrait
au moins avoir la prudence de ne pas rappeler l'origine de son
pouvoir.

Nous reprocher jusqu'à nos émonces, c'est avouer qu'on
à qu'on continue soi-même de prodiguer la charité. Nous ne
nous étoumons plus des larmes que si M^r Guillaudin se trouve contrain-
par les circonstances de paraître gêné, il cherche à exagérer
son obole en jetant publiquement un coctine naif en guise de
Louis Dans le sébile du quêteur. La mise en cause de la famille
du nouvel instituteur de Meaumont, dans une querelle où elle n'avait
rien à voir nous oblige à reconnaître la parfaite honnêteté. C'est
une raison de plus pour que M^r Guillaudin ne touche pas.

Quant à nous qu'il nous calomnie et nous insulte comme
il a calomnié et insulté le clergé et nos frères, nous nous en sou-
cions. Nous aimons mieux passer de suite à la persécution de son
fastidieux lamenteur que de relever les sarcasmes. Son appel déses-
péré aux habitants de Meaumont est naïvement d'un pathétique
achevé. Il y laisse seulement un peu trop passer le bœuf de la ville
en nous démontrant une fois de plus qu'il n'a dans la question
que nous existe autre souci que celui de son impatiente personne.
Soyez tous autour de moi car il a ses administrés dans la queue
de la peur; de l'édifice, moi.

que nous importe tout le reste en effet pourvu que M^r Guillaudin reste
à la tête de notre municipalité.

La progression annuelle des charges de notre budget déjà si obéie,
serait faire bientôt annués de continues additions de charges pour
un temps restreint par les plus impôts de notre commune, le logement
forcé pour nous à nos enfants d'un impôt possible, valant bien la
peine que nous nous récréons! Ces petits désagréments ne sont ils pas
suffisamment compensés comme les autres, par l'unique honneur
d'avoir pour maire un homme aussi sage, aussi prudent, aussi
loyal que M^r Guillaudin.

Que ceux d'entre nous qui ne craignent point de nous
démontre. Et que pour lui, pour lui soit faite, si la commune le
permet. (Je R.)

La pétition pour l'entretien des Thiers qui avait été faite
d'excuser M^r Guillaudin, avait été faite par le Clergé et la Commune.
Sauf de rares exceptions, elle reçoit bon accueil. On s'ingère
dès lors sérieusement à fonder une école libre. En attendant
on ouvre l'école des garçons dans les bâtiments de l'ancien
de Grâces que M^{lle} Danion, mit gracieusement à la disposition
de M^r le curé Collet. Les deux frères reviennent, loger et prendre
pension au presbytère.

M^r Collet qui comprenait tout le danger de l'école neutre fit
imprimer la circulaire suivante, adressée aux habitants de Narbonne.
Le 10 août 1882 et la fit répandre à profusion.

« L'enfance c'est l'avenir en germe. D'une mauvaise semence ne peut
sortir qu'une mauvaise moisson, quels principes va le rendre
que recevront vos enfants? N'exagions rien appelons l'enseignement
qui va être mis en vigueur dans les écoles gouvernementales de
Narbonne que réveille, pour lui la loi, disons qu'il sera neutre. Neutre
signifie qu'il ne sera ni pour, ni contre la religion. Or J. L. a prononcé
cette sentence: "qui n'est pas avec moi est contre moi". Concluez.
Le chrétien a-t-il de devoirs à remplir envers Dieu? La réponse n'est
pas douteuse. Mais comment dans les écoles neutres les élèves
seront-ils instruits de ce qu'ils leur importe par dessus tout de
connaître puisque l'enseignement religieux est interdit? On
prétend il est vrai que la loi ne sera pas appliquée chez nous.
Personne cependant, le bien ne peut nous donner cette assurance.
Il est impossible qu'on édifie une loi de cette importance sans
être bien décidé à la faire exécuter. Il faudra la subir tôt ou
tard comme ailleurs.

Ces évêques de France ont signalé le péril de l'école maternelle. Parents chrétiens, nous ne pouvons pas voir le laissez ignorer. Plus que nous, vous ne voulez pas que vos enfants soient exposés à l'indifférence religieuse qui n'a que trop souvent pour conséquence l'impiété, mise de tous les côtés. Grâce aux concours dévoués et généreux, une école qui regarde comme son plus beau titre d'honneur de se rattacher hautement catholique, sera tout prochainement ouverte à vos enfants. Le cher frère Damien Meaie en sera le directeur. Deux belles salles que M^{lle} Duvion veut bien mettre provisoirement à notre disposition, serviront de classes. Les enfants seront accueillis avec le même empressement et la même charité. L'enseignement sera gratuit pour les uns comme pour les autres. Nous n'avons en vue que les âmes : la fortune personnelle et n'ajoute rien à la valeur. Nous nous opposons à ce sujet des intentions contre lesquelles notre conduite proteste et protestera toujours. Notre Divin Maître ne rendrait pas injure pour injure. Nous suivons son exemple, nous contentant de plaindre ceux par qui le scandale arrive. La laïcisation déplorable qu'en soit l'esprit et les tendances nous reconnaît le droit absolu de briser l'école ou de servir instamment vos enfants. Mais sachez bien que devant Dieu vous êtes responsables de vos décisions vis à vis d'eux. Ch. Collet, curé.

Un contrat de société fut passé 16 Nov. 1882 chez M^{re} Moire, notaire dans lequel se trouvaient l'abbé Yves Pirank, l'abbé Fçois Durusselle, principal du collège de St Mealo, et M^{re} Georges de Fenou. Cette société acquit de M^{me} V^{re} Leguinaud Ropartz, nee Duvion, un terrain situé près du bourg sur la route de la ville Darg (Elmiche) pour construire la maison d'école. Le terrain ne pouvait être acheté plus de 1000^{fr}. Un emprunt devait être fait au nom de la société qui ne pouvait dépasser 6000^{fr}. M^{re} le curé était le mandataire.

On fit encore appel à la bonne volonté des paroissiens qui s'empressèrent de faire les charités. Aussi en peu de temps les deux classes furent elles édifiées et bientôt ouvertes pour l'école. La dépense pour la fondation, l'acquisition et la construction s'élevait à 16000^{fr}. On décida que le traitement des Frères serait payé par une quête faite annuellement par les vicaires.

Malgré les influences funestes, les enfants abondèrent à l'école des Frères, laissant de côté la pauvre école communale.

avec ses deux instituteurs. Avant la révolution les écoles avaient
180 élèves et après, l'année suivante, 196.

Guillotin voyant ses espérances criminelles deques rognées et
dérivées la tête dans ses journaux. Voici comment.

« Le Placemolier du 1^{er} 1882 a écrit ses colonnes à un autre diable
odieux que grotesque - contre le maire de Mearon. Le magistrat ne
peut y répondre qu'en flétrissant l'ou non bien mérité de lâche bon-
nemi personnel qui livrait tout le voile de l'anonymat.

Quant à ce qui regarde la polémique, c'est notre affaire.
Ce factum qui émane évidemment du parti réactionnaire, en-
gage son auteur dans une discussion qui ne peut tourner à l'hon-
neur de son sens, de son bon goût et de sa bonne foi, connus-
sant les fonctionnaires dont il parle et qui dit plus petit au
plus grand révélateur sans lasser origine par un luxe de mauvais
alois.

Aucun gouvernement n'a jusqu'à présent rétribué les fon-
ctionnaires de façon à ce qu'on les accusât avec luxe ! Dans quel
bureau, grand Dieu ! cette idée a-t-elle germé ?

Après unie : on accuse le Maire de Mearon, d'avoir engagé
la commune dans des dépenses inutiles et ridicules pour la
construction d'écoles de baraque.

Or ces bâtiments sont destinés à recevoir des enfants qui
font actuellement trois lieues par jour pour se rendre à l'école. On
comprend que les réactionnaires fassent tous leurs efforts pour em-
pêcher l'instruction de se répandre dans le peuple, mais comme
c'est mal à droite d'eux de le dire !

Voilà pour le bon goût et le bon sens ; voyons la bonne foi.

On écrit que le maire de Mearon, toujours le maire de Mearon et
encore le maire de Mearon, a été de pression à l'occasion de leur
choix entre l'école communale et l'école congréganiste.

Le Maire de Mearon a prouvé si loin le principe et le respect
de la liberté que lors des Déclarations prescrites par la loi sur l'in-
struction obligatoire, il n'est complètement abstenu de prendre
part à l'accomplissement de cette formalité et en a chargé exclu-
sivement le secrétaire de la mairie. Ses adversaires au contraire
se sont mis brutalement en campagne ; ils ont usé et surtout abusé
de toutes les influences : le propriétaire et emigiste des fermes, le
confesseur des curiales, le bureau de charité des pauvres. Enfin on
pourrait croire qu'une fois les écoles ouvertes, toute cette effervescence
allait se calmer et que le choix fut tenu respecté ; il n'en a rien

de? Une pauvre femme était atteinte par la misère, tous ses biens
chargés de petits enfants. Elle était digne d'être secourue, mais ses
enfants fringants n'ont pu la laisser. Elle ne s'est échappée de la main
qu'un les envoyant chez les congréganistes. Ce fait seul suffit pour
permettre au lecteur d'être sage.

En ce qui concerne M^{rs} les entrepreneurs du chemin de fer, ils ne
s'occupent nullement de la façon. Dont leurs ouvriers font instruire
leurs enfants et jamais le Maire ne s'est permis de faire à cet égard
la plus légère observation. Et voilà pour quoi cependant on appelle
un honnête homme strachan. Ne serait-ce pas visible si c'était
pas infâme?

N'ayant pu obtenir par son astuce que l'école des filles fut
communale pour mieux la laïciser, il fit construire, comme j'ai
déjà dit, une école de filles et une école maternelle au bourg
et dans les villages trois écoles de hameaux. Pour cela un
emprunt de 60000^f fut autorisé, puis le Etat fournit une subvention
de 30000^f et le Département une subvention de 14000^f. Gaspiillage
infâme accompli uniquement pour satisfaire les esprits sectaires
et les rancunes de Guillois et consorts.

Malgré tout, l'école des Filles était florissante. A part
les enfants des Sonchismeires, de quelques mauvaises têtes et les
renvois de l'école des Filles, tous les enfants fringants allaient à la
nouvelle école libre. J'avais, dit le Directeur, le Maire Dalmas
186 élèves avant la laïcisation et l'année suivante 196.

Quand M^r Bani arriva à Maunon en 1887, il vit la
nécessité d'ajouter une troisième classe et de faire venir une
troisième fille. L'Inspecteur menaçait de renvoyer 70 élèves
car les deux classes étaient insuffisantes. M^r le Vicomte Georges
de Fenon se montra encore généreux dans la circonstance en
promettant 400^f pour l'entretien du nouvel instituteur. On
se hâta d'élever une annexe à l'école de 15m de long et
de 7mètres de large pouvant contenir 200 élèves. Les gens se
donnaient encore pour les chanois. Et le 18 octobre 1888, la
semaine religieuse commençait ainsi la bénédiction de cette
recente construction : le Dimanche dernier 14 octobre 1888, M^r
Guillois, supérieur du Grand Séminaire de Rennes, délégué par
Monsieur l'Evêque de Rennes, a béni une nouvelle classe
dans l'école libre des Filles à Maunon. Pendant la grand'messe
qui précéda cette belle cérémonie, le R. P. Orban a prêché
avec son talent bien connu sur la nécessité de l'éducation chrétienne

Dès lors cette classe fonctionna et déchargea énormément le travail des deux autres Frères qui furent occupés des plus ardues avec un soin plus minutieux.

Depuis la laïcisation, les Frères habitant dans le presbytère eux premiers leur pension; ce qui offrait de sérieux inconvénients pour les élèves qui manquaient de surveillance pendant les vacances, pour les maîtres qui se lassaient de travailler continuellement le bon et d'être avec les autres. M^r Bané, curé le comprit et en 1898, fit construire avec les ressources dont il disposait une maison d'habitation, près des classes sur le bord de la grand'route. Cette maison confortable et solide coûta près de 14000^f. Le travail fut donné en bloc à Eugène Juguot, menuisier et à Jean Allain charpentier à la pointe qui l'exécutèrent consciencieusement et promptement. La bénédiction eut lieu en décembre 1898.

En 1902 arriva un quatrième Frère pour faire la classe à la place du Frère Dalmas qui conserva son titre de Directeur. C'était provisoire.

L'école avait en 1903, 190 élèves. Les supérieurs de Fléheimel avaient demandé l'autorisation, pour chaque établissement privé dans les écoles laïques. Voilà pourquoi la circulaire Combes ne les avait pas atteints comme le furent en juillet 1902. On se demandait avec impatience si cette autorisation serait prise en considération. Une pétition fut faite en faveur des Frères dans la paroisse; elle recueillit 800 signatures d'hommes et de femmes. L'obstacle siniquité prisme fut consommée: Dans la nuit du 18 mars 1903, à une majorité de 143 voix la chambre sectaire vota la mort des congrégations enseignantes d'hommes. L'éloquence, les bons sens, la justice ne purent rien sur une majorité décidée d'avance à faire le mal.

Nos quatre Frères attendaient donc avec tristesse l'exécution de cette loi injuste. Le 2 avril pour s'acquiescer à la loi les Frères non sans peine avaient déposé leur saint habit et endossaient un vêtement laïc. Le 16 avril, Curé, le commissaire de police de Fléheimel se présenta chez les Frères et chez M^r de Fenon pour notifier le refus d'autorisation. Ce papier ne reçut pas naturellement la signature exigée. Le délai fixé pour la signature de l'école était le 31 juillet 1903.

La classe se rouvrit au mois de septembre suivant avec M^r Dolo d'Angoulême ex Frère Anisien et ex sous-supérieur de l'école St Anne de Fléheimel. C'était un classier émérite. Aussi furent

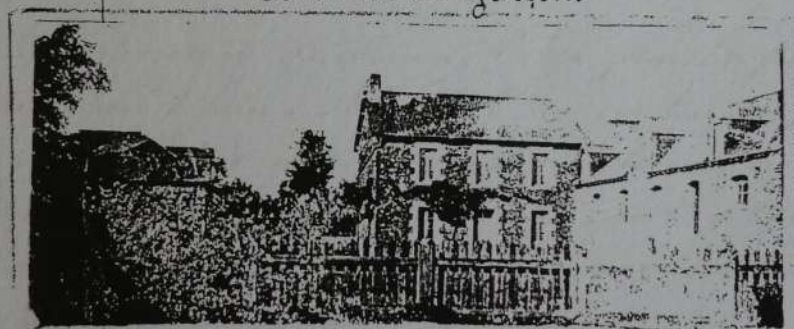
l'école marquée et plus nombreuse et plus florissante. Deux fois, il fut cité devant le jury d'instruction de Plœmel pour savoir s'il était véritablement séculaire. Les poursuites n'ont obtenu aucun résultat.

Aujourd'hui 1907, le liquidateur des biens (Le Comte) revendique la propriété de l'école des filles de Maunon. Le procès est en suspens. M^{re} Ludaire avocat à Plœmel est chargé de défendre les droits de M^{re} Durusselle, le propriétaire légal.

Il n'est pas étonnant qu'à la vue de la propriété de l'école libre la commission municipale ne rage et ne lui suscite des difficultés de toutes sortes. Elle écrivait en janvier 1907: c'est trop pour trois maîtres, disait l'inspecteur primaire.

Le 30 Mars le tribunal de Plœmel s'est enfin prononcé. M^{re} Durusselle reste le propriétaire de l'école libre des garçons et le liquidateur en est pour ses frais. Désormais jusqu'à la suppression de tout enseignement libre, les enfants de Maunon pourront encore recevoir une instruction chrétienne.

Ecole libre des Garçons



Patronage — Maison d'habitation — Classes.



Maunon (Morbihan). — Le Champ de Foire et la Mairie